

## Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie

*Elise Fiédin COMOÉ*  
*Université de Montréal*  
*Canada*

### Résumé

*En Côte d'Ivoire, comme dans d'autres pays africains les migrations traditionnellement dominées par les hommes se féminisent progressivement. Les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (1993) indiquent clairement que les femmes migrent presque autant sinon plus que les hommes, notamment en ce qui concerne les migrations urbaines. Parallèlement à cette forte migration féminine, se déroulent d'autres processus dont celui de l'autonomisation des femmes migrantes très longtemps négligées et considérées comme des « migrantes passives ». Des études récentes montrent que les femmes sont de plus en plus autonomes dans leur migration par rapport à la famille, d'autres insistent sur le rôle déterminant des rapports de genre qui obligent les femmes à migrer en association avec un autre membre de sa famille. Dans ce contexte, comment interpréter l'importante migration féminine actuelle ? Est-elle le signe d'une plus grande autonomie ou alors la conséquence de l'affaiblissement du contrôle familial et social ? S'agit-il d'une évolution des migrations en général ou tout simplement une mutation de la situation et des aspirations personnelles des femmes ? Quels liens peut-on établir entre ces migrations et les relations de genre ? Cet article réexamine la question de l'autonomie des femmes dans la migration. L'analyse est axée sur la prise de décision et le motif de la migration et utilise les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU). Elle montre que pour les femmes, la famille et les rôles sexuels restent déterminants dans la capacité à prendre une décision individuelle ou pour faire une migration économique indépendante. L'autonomie des femmes dans la migration est par conséquent très limitée et reste un mythe.*

### Introduction

La migration féminine n'a pas toujours reçu l'attention dont elle fait objet aujourd'hui dans la littérature. Pendant longtemps, l'hypothèse très souvent utilisée qui considère la migration comme un phénomène qui concerne essentiellement les jeunes hommes à la recherche d'un travail a éclipsé la présence des femmes dans les migrations. Elles étaient soit totalement ignorées, soit directement considérées comme des migrantes second plan, ne participant pas au phénomène principal étudié. Au-delà du problème de faibles effectifs des femmes migrantes, la question de la participation des femmes au marché du travail se trouve au centre de ce désintérêt scientifique (Findley, 1989 ; Adepoju, 1983 et 1995). Pour le cas des pays africains, la non-visibilité des femmes dans la migration est renforcée par deux problèmes : d'abord, le marché du travail mis en place dans les principales villes était favorable aux hommes. Les femmes qui arrivaient en ville étaient considérées comme des migrantes « passives » qui suivent les hommes à la recherche d'un emploi (Zulma, 1988 ; Olurode, 1995).

Ensuite, le système traditionnel des rapports de genre ne valorise pas la migration d'une femme seule en dehors de ses rôles traditionnels. La migration de la femme est valorisée, c'est-à-dire migrer avec le conjoint, le rejoindre ou encore suivre un membre de sa famille. Parallèlement, la migration de l'homme n'est soumise à aucune restriction familiale ou sociale. Ce dernier est au contraire encouragé à se déplacer ; dans certaines sociétés, la migration représente une étape obligatoire pour accéder au statut d'adulte (Lim, 1993 ; Gardner and Riley, 1993; Hugo, 1993 et 2000).

Cependant, depuis les années 80, des études révèlent l'importance numérique de la migration féminine par rapport à celle des hommes ainsi que l'apparition de migrations féminines autonomes. La migration féminine est ainsi désormais reconnue comme un sujet d'intérêt scientifique, et est à ce jour l'un des thèmes les plus abordés dans les études sur les migrations en général (Hondagneu-Sotelo et Cranford, 1999 ; Kanaiaupuni, 2000; Halfacree & Boyle, 1999; Comoé, 1997; Findley, 1997). Sur l'ensemble des pays en développement, des études récentes révèlent que les femmes représentent pratiquement la moitié des migrants internes (Bilsborrow, 1993 ; Gugler & Gudrun, 1995). Dans le cas spécifique de l'Afrique de l'ouest, les courants migratoires traditionnels dominés par les hommes se féminisent progressivement (Adepoju, 2002 ; Findley, 1989 ; Oppong, 1997). Dans certaines villes du Zaïre, du Ghana et de la Guinée Équatoriale, le ratio homme-femme est passé dans les années 80 en faveur des femmes dans certaines villes (Chant et Radcliffe, 1992). En Côte d'Ivoire, entre la fin des années 80 et le début des années 90, les femmes représentaient 63% des flux migratoires internes et 69% des flux entre le milieu rural et le milieu urbain (Bocquier, et Traoré, 2000 ; Antoine et Sow, 2000). Par ailleurs, les femmes se montrent de plus en plus autonome vis-à-vis de leur famille. En Amérique Latine, en l'Indonésie et au Ghana les femmes ayant un minimum d'éducation migrent pour chercher du travail (Chant et Radcliffe, 1992). Au Kenya, au fil des années, les femmes ont surmonté les craintes sociales et l'insécurité pour s'afficher comme des migrantes autonomes à la recherche d'un travail (Nelson, 1992). Pour Morokvasic (1984), avec l'intense migration féminine actuelle, les femmes africaines représentent désormais une réserve certaine de main d'œuvre pour les industries.

En un mot, c'est un fait que les femmes aussi migrent, elles sont visibles et autonomes. C'est aussi un fait que ces migrations ne peuvent échapper aux rapports de genre qui confinent chaque sexe dans des rôles et des tâches spécifiques. Cela soulève la question des limites entre l'autonomie et l'influence des rapports de genre. Peut-t-on réellement parler d'autonomie migratoire des femmes ? Les hommes et les femmes migrent-ils dans les mêmes conditions ? Ont-ils les mêmes chances de migrer pour chercher du travail ? Ont-ils le même pouvoir de décider de leur migration ?

Cette recherche vise à montrer le rôle des rapports de genre dans les conditions de départ en migration, principalement le mode de décision et le motif principal de la migration. A ce propos, nous posons comme hypothèse que le genre est le principal facteur explicatif de la décision et du motif principal de la migration des hommes et des femmes. Ainsi, les femmes, migrent essentiellement dans le cadre de leurs rôles familiaux et sociaux (mariage, suivre un membre de la famille) ; par ailleurs le conjoint et les parents sont les principales personnes qui décident de leur migration. A la différence des femmes, les hommes sont plus indépendants de la famille, ils migrent pour des motifs économiques et décident personnellement de leur migration. Pour vérifier ces hypothèses, nous utilisons les données de la première Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) réalisée en 1993.

### **Femmes et migrations : entre autonomie...**

Dynamisme, autonomie et stratégie de survie sont les termes que l'on rencontre principalement dans la littérature des deux dernières décennies pour qualifier la migration des femmes pour chercher du travail (Adepoju, 1995). Dans une revue des études portant sur 60 pays africains, Findley, 1989 souligne l'importance de ce phénomène, en effet plus de la moitié (52%) des femmes de ces pays africains étudiés ont migré pour des motifs économiques. Néanmoins, il apparaît des différences au sein du continent africain notamment entre les femmes de l'Afrique Subsaharienne qui effectuent plus de migrations indépendantes par rapport à celles de l'Afrique du Nord, de même que celles du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. En plus migrer plus souvent pour chercher du travail, les femmes de l'Afrique au Sud du Sahara se distinguent de celles des autres régions sus-mentionnées par leur forte implication dans les activités commerciales qui souvent vont au-delà des frontières régionales ou nationales (Sudarkassa, 1977 ; Chant et Radcliffe, 1992). Généralement, ces femmes qui migrent de façon autonome sont jeunes, instruites et célibataires ; mais on trouve aussi parmi elles des femmes d'un âge avancé sans enfants, les divorcées, les veuves ou séparées (Morokvasic, 1984). Déjà dans les années 1960, Caldwell soulignait l'augmentation progressive de la migration féminine consécutive au relèvement progressif du niveau d'instruction des femmes. Pour ces femmes, le milieu rural n'offre plus assez d'opportunités pour réaliser leurs ambitions, et avec ce capital humain, elles migrent vers la ville et se présentent sur le marché du travail très longtemps resté favorable aux seuls hommes (Thadani et Todaro, 1984 ; Zulma, 1988).

De plus, depuis l'avènement de la crise économique en Afrique subsaharienne consécutive à la chute des prix des produits agricoles, le milieu rural parvient de moins en moins à retenir les femmes. Elles qui jadis assuraient la survie du secteur agricole, migrent aussi vers les villes pour chercher du travail. Les migrations autonomes des femmes peuvent aussi revêtir un aspect de lutte

pour le pouvoir entre hommes et femmes. A ce sujet, Etienne (1983) rapporte l'exemple des femmes du groupe ethnique Baoulé en Côte d'Ivoire qui voient dans la migration vers la ville un moyen de s'assurer des revenus et rétablir leur pouvoir socio-économique sur les hommes comme c'était le cas dans la société traditionnelle matrilineaire d'origine. On peut aussi évoquer le cas des femmes qui fuient l'oppression de la hiérarchie patriarcale et migrent de façon autonome (Ouedraogo, 1990 ; Wright, 2000).

### *... et contrôle social et familial*

Contrairement à cette image de la femme qui migre seule pour chercher du travail indépendamment de sa famille, les rapports de genre, autrement dit les normes culturelles et les rôles sociaux assignés à chaque sexe constituent des contraintes incontestables pour la migration de la femme (Tahdani et Todaro, 1984). Conformément à ces prescriptions sociales, les femmes qui migrent seules s'exposent à un jugement négatif pouvant aller jusqu'à la déviance. Ceci est plus visible dans les sociétés très attachées aux valeurs traditionnelles (Lim 1993). Ainsi, chez les Haussa du Nord du Nigeria, par exemple, la migration féminine est très intense mais se déroule essentiellement dans le cadre des stratégies matrimoniales. La migration indépendante de la femme est très vite associée à la prostitution (Pittin, 1984). Ainsi, la migration de la femme est valorisée seulement si elle se fait pour une raison socialement acceptable, c'est à dire migrer en association avec la famille ou dans le cadre de la vie de couple (migrer avec ou rejoindre un conjoint), alors que l'homme bénéficie d'un encouragement sociale permanent pour les migrations. Dans certaines sociétés, la migration de l'homme est même une étape nécessaire pour le passage à la vie d'adulte (Morokvasic, 1983 ; Lim, 1988 ; Pedraza, 1991). Dans sa théorie sur les déterminants de la migration Lee (1966) reconnaît l'importance des rapports sociaux lors du départ en migration. L'auteur compare alors la dépendance de la femme envers son conjoint à celle qui lie un enfant à ses parents. Cette idée est aussi reprise par Amin (1974)<sup>1</sup> qui assimile la migration féminine à un phénomène essentiellement motivée par la vie de couple. Dans le même ordre d'idées, Houstons, Kramer, et Barrett (1984) estiment que la migration féminine est un phénomène dérivant de la migration économique des hommes. Pour ces auteurs, les femmes migrent principalement pour créer ou réunir une famille. C'est le cas en Tanzanie où 75% des femmes migrantes à Dar-Es-Salam disent avoir migré pour rejoindre un conjoint ou avec un membre de la famille (Findley, 1989). Au Burkina Faso aussi, plus de 80% des femmes ont migré pour le mariage (Cordell, Gregory, et Piché, 1996). De même, dans la société traditionnelle malienne, Diallo et Findley (1993) rapportent que la femme n'est pas supposée migrer pour chercher du travail; quand elle le fait, c'est pour

---

<sup>1</sup> Women of the same age as the initial migration men...accompanied by their children...tend to follow the men after an interval (1974, p 70) cité par Pitin, 1984).

remplir ses rôles de mère, d'épouse ou de fille, en d'autres termes elle ne peut migrer qu'en association avec la famille. En Côte d'Ivoire, les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation laissent voir que l'importante migration féminine (63% des migrants internes) est en réalité liée à l'évolution de la migration masculine. Les hommes migrent pour des destinations plus éloignées, les périodes d'absence sont de plus en plus longues et donnent lieu à des migrations plus souvent définitives. Ces nouveaux comportements favorisent les migrations féminines d'accompagnement dans le but d'assurer la survie des couples Bocquier et Taroré (2000).

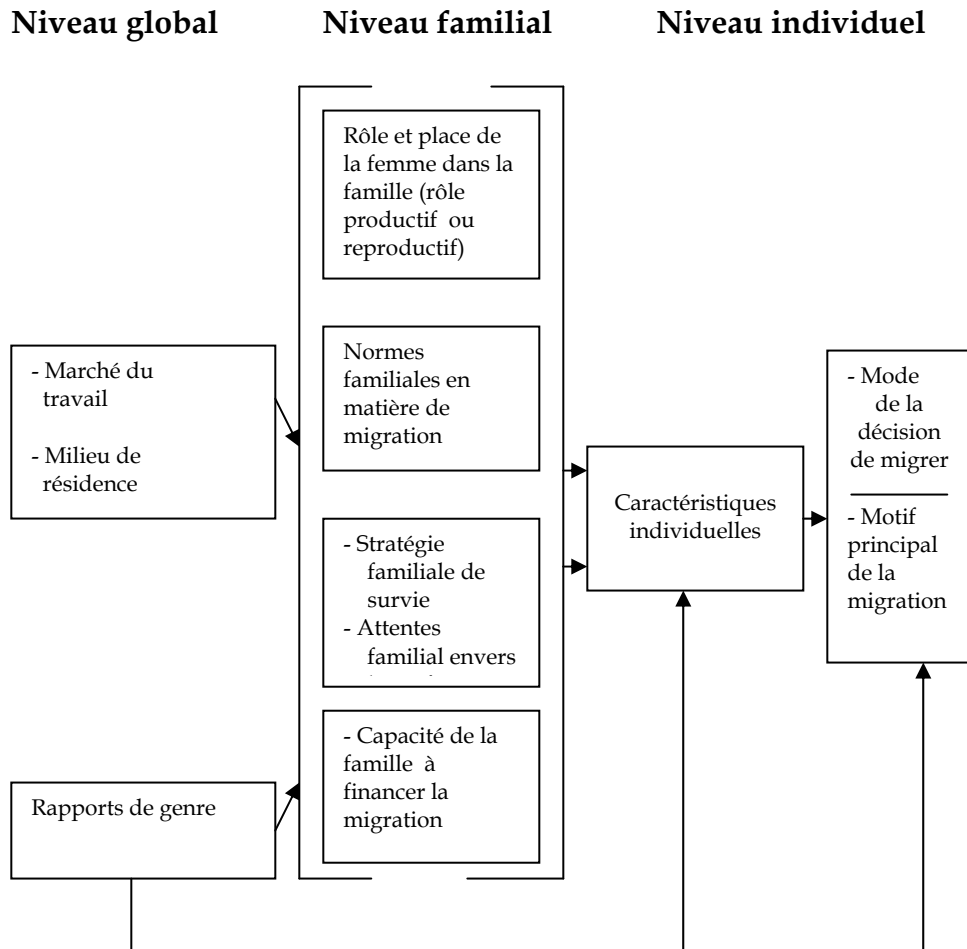
En somme, les femmes sont certes désormais des migrantes reconnues, mais cette mobilité reste largement assujettie aux rapports de genre qui influencent leur capacité à effectuer une migration autonome (De Jong, 2000 ; Hugo, 1993 ; Chant, 1992 ; Todaro et Thadani, 1984 ; Petit, 1998). Le cadre conceptuel ci-dessous inspiré de ceux de De Jong, (2000) et de Bilsborrow, (1993)<sup>2</sup>, montre comment les rapports de genre et d'autres facteurs sociaux, familiaux et personnels influencent la décision et le motif principal de la migration.

Au niveau global, interviennent les rapports de genre que nous définissons comme un l'ensemble de rôles, de perceptions, d'idéologie et de comportements et fondés sur une interprétation de la différence biologique entre les sexes (Veron, 1997 ; Bidet-Mordel et Bidet, 2001 ; Mackie, 1987). Ces rôles sexuels assignés par la société influencent directement d'une part les caractéristiques individuelles et d'autres parts la décision et le motif de migration des hommes et des femmes. Cette influence est aussi médiatisée par la famille à travers laquelle se transmettent les normes et valeurs associées à chaque sexe. On reconnaît aussi à ce niveau des facteurs liés au marché du travail et au milieu de résidence antérieur. Le marché du travail, fait référence à la disponibilité des emplois ; les opportunités d'emplois (à l'origine et à l'arrivée) agissent sur les stratégies ou les choix de la famille en matière de migration. Par ailleurs, le milieu de résidence antérieur permet de prendre en compte la variation des conditions de vie (économique, sociale) entre le milieu rural et le milieu urbain. Le milieu de résidence antérieur est un facteur important qui influence les caractéristiques familiales. Ensuite, au niveau familial, on voit que la famille est continuellement sous l'influence des facteurs sociaux. Elle perpétue les normes et valeurs sociales de chacun de ses membres, par conséquent le motif principal de la décision ainsi que le mode de décision de chaque personne découlent des choix familiaux et sociaux. Par exemple, selon qu'on est chef de famille, époux ou encore épouse, le motif de départ et le mode de prise de la décision seront différents. La capacité financière de la famille est aussi un élément qui lui permet de contrôler les mouvements de ses membres. Elle peut élaborer sa

---

<sup>2</sup> Schéma élaboré en collaboration avec les Nations Unies en 1993 sur les migrations féminines internes dans les pays en développement.

stratégie de survie ou de diversification des risques en décidant de financer le départ de certains de ses membres selon leurs caractéristiques ou les attentes. Enfin le schéma montre que la décision et le motif principal de la migration sont directement déterminés par les caractéristiques personnelles.



**Figure 1 : Schéma conceptuel de l'influence des relations de genre sur les conditions de départ en migration**

Au-delà de leurs sens biologiques, institutionnels ou professionnelles, ces caractéristiques sont avant tout des indicateurs de l'influence des rapports de genre. Par exemple, le fait d'être un homme ou une femme fait appel à tout un ensemble de rôles et de contraintes liées au genre qui définit les conditions de départ en migration. De même, le statut matrimonial (conçu comme un

ensemble de rôles familiaux), l'instruit, les qualifications professionnelles, l'autonomie financière pour ne citer que celles des caractéristiques qui ont une incidence déterminante sur la décision et le motif de migration.

### **Source de données, variables et méthodes d'analyse**

Nous utilisons pour ce travail, les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation en 1993 (EIMU) organisée dans le cadre du Réseau des Enquêtes sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO<sup>3</sup>). En plus d'être la première enquête nationale sur les migrations en Côte d'Ivoire, cette enquête a retenu notre attention pour plusieurs raisons. D'abord elle poursuit des objectifs intéressants qui vont d'une meilleure compréhension du phénomène à l'explication de ses implications économiques, sociales et culturelles ; elle vise aussi à analyser des stratégies d'adaptation des migrants. Ensuite, elle s'intéresse à tous les aspects de la migration, les migrants, les non-migrants, les migrants de retour, à chacun de ses groupes s'applique un questionnaire approfondi. Enfin, elle donne l'opportunité d'appliquer la problématique du genre à l'analyse de la migration. Entre autres, les questions sur le motif principal de la migration et le niveau de prise de la décision de migrer sont des avantages dans ce sens.

Dans cette enquête, un migrant est une personne qui a changé de localité de résidence (village ou sous-préfecture) pour une période d'au moins 6 mois. Le questionnaire-migrants approfondi que nous utilisons a été appliqué aux migrants de 15 ans et plus et aborde les sections suivantes: les de conditions de départ, les conditions d'accueil, de migration et famille, les activités avant la migration, les activités à l'arrivée, les activités actuelles, les biens possédés, les relations sociales, les envois, les apports et la réception d'argent ou de biens et enfin des intentions de migrer et de l'opinion sur la migration. On peut par ailleurs souligner deux problèmes liés à ce questionnaire. D'abord dans l'impossibilité d'enquêter tous les migrants âgés de 15 ans et plus, les autorités de l'EIMU ont choisi d'interroger 3 migrants par district de recensement<sup>4</sup>. Malheureusement dans cette démarche, les chefs de ménage ont été sur-enquêtés par rapport aux autres membres de la famille, surtout les femmes. Ensuite, les déplacements entre un village et la ville de la même sous-préfecture n'ont pas été enregistrés comme une migration, seules les déplacements entre deux sous-préfectures étaient

---

<sup>3</sup> Ce réseau regroupait huit pays d'Afrique de l'Ouest: le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal

<sup>4</sup> Le pays a d'abord été subdivisé en onze (11) strates, dix (10) premières correspondent aux régions géo-économiques (Centre, Centre-Nord, Centre-Est, Sud, Sud-Ouest, Nord, Nord-Ouest-, Nord-Est, Centre-Ouest, Ouest), et la onzième strate représente la ville d'Abidjan. Ensuite chaque strate est subdivisée en sous strate urbaine et rurale, pour finir on a délimité les Districts de recensement relativement permanents et couvrant le territoire national d'une manière exhaustive

considérés comme telle. Par contre, s'agissant de la ville d'Abidjan, les déplacements d'une commune à une autre ont été considérés comme une migration. Ces défaillances sont néanmoins corrigées à partir des coefficients de pondération qui sont appliquées dans toutes les analyses<sup>5</sup>. En définitive, nous travaillons avec un échantillon de 2257 personnes représentatives du phénomène en Côte d'Ivoire.

### ***Variables d'analyse***

Nous expliquons dans cette étude *la décision de migrer et le motif principal de la migration*. Pour la décision de migrer, il s'agit d'identifier la principale personne qui a décidé de la migration à partir de la question suivante : qui a le plus participé à votre décision de quitter votre dernière résidence ?<sup>6</sup>. Les différentes réponses possibles sont : individuelle, c'est-à-dire la décision prise par la personne elle-même, la décision du conjoint, la décision des parents et enfin la décision d'un employeur ou d'un ami. Au regard de notre préoccupation relative aux rapports de genre, l'analyse explicative portera exclusivement sur les trois premières modalités, c'est-à-dire la décision personnelle, celle du conjoint et enfin la décision prise par les parents.

Au niveau du motif principal de la migration, nous nous référons aussi à une question précise : Quel est le motif principal de votre migration? A partir des modalités proposées, nous dégagons pour les analyses les groupes de motifs suivants : la recherche d'un travail, les motifs familiaux (suivre ou rejoindre un conjoint, migrer avec un membre de la famille...), les études et d'autres motifs. Par ailleurs, l'une des particularités de l'EIMU était de retenir « l'aventure » comme un motif de migration. Nous faisons ressortir l'importance de ce motif dans les analyses exploratoires car il traduit une situation bien réelle en Côte d'Ivoire. Il s'agit généralement des personnes qui migrent pour chercher du travail, mais face à l'incertitude entourant cette entreprise, elles préfèrent parler d'aventure ou de tenter leur chance ailleurs. Pour l'explication, nous analysons la migration économique (Recherche d'un travail) en rapport avec la migration familiale (mariage, raisons de familles).

Les variables indépendantes utilisées dans ce travail découlent du cadre conceptuel présenté plus haut et dans la mesure des possibilités offertes par les données utilisées. Nous ne disposons certes pas de variables opérationnelles pour mesurer les normes familiales en matière de migration, la stratégie familiale de survie et les attentes familiales envers les enfants, mais nous formulons l'hypothèse que les autres caractéristiques utilisées sont dominées

---

<sup>5</sup> Philippe Antoine, 1999.

<sup>6</sup> Cette question aurait pu être formulée plus clairement, par exemple demander directement : « qui a décidé de votre migration? ».



par contrôle familial. Nous regroupons ces variables en quatre groupes : individuelles, familiales, économiques et socio-culturelles.

Au niveau individuel, nous avons d'abord le *sexe* qui est la principale variable explicative et aussi l'indicateur des relations de genre. Dans les faits, les différences sexuelles vont au-delà de différences physiques, les hommes et les femmes vivent des expériences migratoires spécifiques conformément aux rapports de genre. De fait, toutes les analyses se font par sexe dans le but de saisir les conditions spécifiques à chaque groupe de personnes. Ensuite, nous avons retenu *l'âge de départ en migration* car dans les sociétés africaines, l'âge détermine aussi la place et le rôle de chaque individu dans sa famille et dans la société en général. Ainsi, le pouvoir de décider de sa migration pour un motif donné devrait varier selon qu'on migre jeune ou à un âge élevé. Le *statut matrimonial* est aussi une variable individuelle qui permet pour sa part de prendre en compte les contraintes et exigences liées à la vie de couple. Le passage du statut de célibataire à celui de marié est susceptible de provoquer d'importants changements dans les comportements migratoires. Enfin, la variable *niveau d'instruction* mesure l'effet de l'éducation sur la décision et le motif de migration. Considéré comme l'un des principaux facteurs qui atténuent le contrôle familial et social, on s'attend à des différences importantes entre les migrants (es) sans instruction et ceux et celles qui sont instruits.

Pour ce qui concerne les aspects économiques, le *mode de financement* de la migration et *l'accès au marché du travail avant la migration* sont les deux variables qui retiennent notre attention. Ces deux caractéristiques mesurent l'impact de l'autonomie financière sur le motif et le pouvoir de décider de sa migration. Par ailleurs, nous utilisons *le milieu de résidence antérieur* comme une variable mesurant la socialisation. Les conditions de vie propres à ces milieux, le niveau d'influence des valeurs traditionnelles induisent généralement des comportements spécifiques à leurs résidents. Et cette variable donne aussi l'opportunité de voir les différences entre les migrants internes et les migrants internationaux.

Enfin, au niveau des variables socio-culturelles, nous avons retenu la *religion* et *l'ethnie* comme des proxy. Nous considérons que ces deux caractéristiques participent de la formation de la culture d'un groupe qui à terme influence l'attitude de ses membres dans la migration.

## Méthodes d'analyse

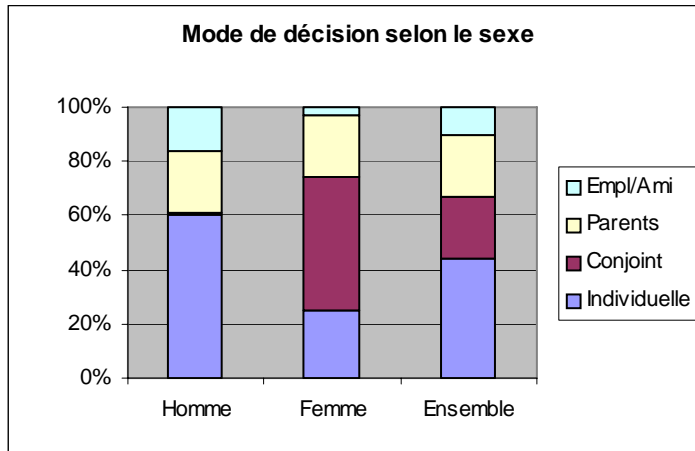
Nous utilisons deux méthodes d'analyse, une bivariée et descriptive et l'autre explicative. La description se fait à partir de graphiques et de tableaux croisés entre les deux variables à expliquer et les principales variables indépendantes. Cette analyse permet principalement d'évaluer la distribution des variables

dépendantes par rapport aux variables indépendantes. A ce niveau, nous recherchons l'effet brut de chacune de ces variables indépendantes. L'explication du mode de prise de la décision et du motif principal de la migration se fait respectivement avec une régression logistique multinomiale et une régression logistique simple. Ces deux méthodes statistiques s'imposent en rapport avec la nature des variables à expliquer, la première est qualitative avec plus de deux modalités non ordonnées et la deuxième est aussi qualitative mais dichotomique. Ces deux méthodes sont fondées sur le même principe d'analyse, nous recherchons dans chacun des cas les chances ou les risques (odds ratios) de réalisation de l'événement par rapport à une variable de référence. Par ailleurs pour respecter les exigences des rapports de genre, nous faisons pour chaque variable trois modèles, un modèle par sexe et un troisième modèle pour l'ensemble des migrants.

## **Résultats**

### *La décision de migrer, la place des relations de genre*

Le graphique 1 ci-dessous montre que le mode prise de la décision de migrer varie considérablement selon le sexe. La décision individuelle est plus fréquente chez les hommes pendant que les femmes migrent principalement sur une décision du conjoint. Environ 60% des hommes prennent seuls la décision de migrer, contre seulement 25% chez les femmes. Par ailleurs, la décision du conjoint est quasiment exclusive aux femmes, 49% d'entre elles ont désigné le conjoint comme la personne qui a décidé de leur départ. Cependant on note un même niveau d'implication des parents dans la décision de migrer des hommes et des femmes 23%. Le dernier niveau de décision, c'est à dire celle d'un employeur ou d'un ami concerne pour sa part principalement les hommes, 17% contre seulement 3% de femmes. Ces différences sexuelles montrent déjà que le mode de décision est principalement lié aux rôles sexuels, les hommes migrent seuls et sur une décision personnelle pendant que les femmes migrent avec le conjoint ou les parents sur leur décision.



Source : EIMU, 1993

### Graphique 1 : Décision de migrer selon le sexe

Outre ces inégalités sexuelles, les résultats présentés aux tableaux 1 et 2 laissent apparaître d'importantes variations dans le mode de décision des hommes et des femmes selon leurs caractéristiques propres. Ainsi, on note que le niveau de la décision individuelle augmente avec l'âge de départ en migration chez les hommes et les femmes. Chez les hommes on passe de 37% avant 20 ans à 66% chez ceux qui ont migré à partir de 40 ans, et chez les femmes, cette décision individuelle passe de 12% et 54% pour les mêmes groupes d'âges. Conséquence de l'augmentation de la décision individuelle avec l'âge, l'influence des parents qui baisse avec l'âge de départ. Cette décision citée par 43% des femmes qui migrent avant 20 ans, tombe à 10% chez celle qui avaient 40 ans et plus au moment du départ. Chez les hommes la situation est légèrement différente, c'est entre 20 et 39 ans que l'influence des parents est la plus faible (21%). Au niveau de la décision du conjoint, elle est surtout fréquente chez les jeunes femmes en âge de se marier. Elle touche 42% des femmes qui ont migré avant 20 ans et 56% de celles qui ont migré entre 20 et 39 ans.

On note par ailleurs que la décision individuelle n'augmente pas avec le niveau d'instruction, ni chez les femmes ni chez les hommes. C'est plutôt les femmes (27%) et les hommes (65%) du niveau primaire qui présentent les niveaux les plus élevés de décision individuelle. Cependant, la décision du conjoint diminue plus les femmes ont un niveau d'instruction élevé ; elle passe de 56% moins de chances chez celles qui n'ont jamais été scolarisé à 40% chez les femmes du niveau primaire et enfin à seulement 38% chez celles qui ont un niveau d'au moins secondaire. Par ailleurs, le niveau d'instruction semble accroître le niveau d'intervention des employeurs ou des amis dans la décision de migrer chez les hommes, avec 23% chez ceux qui ont un niveau secondaire et plus. Au niveau

du statut matrimonial, il apparaît que la décision individuelle est plus fréquente quand les femmes ne sont pas encore en union, 37% des femmes célibataires ont migré sur cette décision contre 19% de femmes mariés. Chez les hommes par contre, le pouvoir de décider personnellement de leur migration ne varie pas vraiment selon leur statut matrimonial. Cette variable semble par contre très importante pour les femmes et les femmes quand on s'intéresse à la décision de la famille. Les femmes mariées migrent principalement sur une décision du conjoint (69%) pendant que les parents sont les principaux agents de décision quand elles sont encore célibataires (57%). Chez les hommes, la décision des parents est plus fréquente avant leur entrée en union (44%).

**Tableau 1 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des femmes migrantes, EIMU 1993**

Variables indépendantes	Mode de décision de migrer (%)				EFF
	Individuelle	Conjoint	Parents	Autres	
<b>Age de départ</b>					
- avant 20 ans	12	42	43	3	271
- 20-39 ans	26	56	15	3	535
- 40 ans et plus	54	29	10	7	111
<b>Statut matrimonial</b>					
Célibataire	37	3	57	3	215
Marie	19	69	9	3	593
Autres	38	29	27	6	108
<b>Milieu d'origine</b>					
-Abidjan	35	5	26	4	220
- Autre ville	26	43	28	3	270
- Rural	27	46	24	2	227
- Autres pays	12	74	10	4	200
<b>Niveau d'instruction</b>					
- Non scolarisé	25	56	17	2	530
- Primaire	27	40	26	6	193
- Secondaire et plus	23	38	35	4	194
<b>Accès au marché du travail avant la migration</b>					
- Oui	27	54	16	3	393
- Non	25	43	28	4	520
<b>Financement de la migration</b>					
- Oui	12	59	26	3	709
- Non	71	13	12	4	208

**Tableau 2 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des hommes migrants EIMU 1993**

Variables indépendantes	Mode de décision de migrer (%)				EFF
	Individuelle	Conjoint	Parents	Autres	
<i>Age de départ</i>					
- avant 20 ans	37	1	57	5	214
- 20-39 ans	63	1	21	14	695
- 40 ans et plus	66	1	48	26	408
<i>Situation matrimoniale</i>					
- Célibataire	49	---	44	9	458
- Marie	65	2	11	22	762
- Autres	68	---	19	13	97
<i>Milieu d'origine</i>					
- Abidjan	62	1	22	15	278
- Autre ville	53	2	28	17	403
- Rural	72	---	21	7	268
- Extérieur du pays	56	---	19	25	367
<i>Niveau d'instruction</i>					
- Non scolarisé	63	1	21	15	719
- Primaire	65	---	26	9	217
- Secondaire et plus	51	1	25	23	381
<i>Accès au marché du travail avant la migration</i>					
- Oui	25	3	56	17	916
- Non	75	---	9	16	401
<i>Aide au financement de la migration</i>					
- Oui					
- Non	65	---	16	19	353
	44	2	43	11	962

Les résultats des deux variables économiques révèlent aussi des situations intéressantes. D'abord le fait d'exercer une activité rémunérée avant le départ en migration ne semble pas influencer la décision individuelle des femmes, les hommes par contre, ont plus tendance à migrer sur une décision individuelle quand ils n'ont pas d'activité avant le départ (75%). L'autonomie financière paraît plus importante pour les femmes que les hommes quand il s'agit de prendre une décision individuelle. Ainsi, pendant que seulement 12% des femmes dont la migration a été financée par une autre personne ont déclaré avoir migré sur une décision individuelle, cette proportion est de 65% chez les hommes dans la même situation. Ensuite, on peut voir dans les tableaux 1 et 2 que le fait d'exercer une activité avant la migration ne réduit pas l'influence de la famille. Ainsi, plus de la moitié (54%), des femmes qui avaient une activité avant la migration ont tout de même migré sur une décision du conjoint ; et 56% des hommes du même groupe ont pour leur part migré sur une décision des parents.

Au niveau du milieu de résidence, on note que les femmes urbaines ont un plus grand pouvoir de décider individuellement (35% à Abidjan et 26% dans les autres villes) de leur migration par rapport à celles du milieu rural. De même, la décision du conjoint est très faible chez ces femmes d'origine urbaine surtout celles d'Abidjan (5%). Par ailleurs, il ressort que par rapport aux migrantes internes, les immigrantes arrivent principalement sur une décision du conjoint (74%). Elles présentent le plus faible niveau de décision individuelle, seulement 12%.

### ***Les facteurs explicatifs de la décision de migrer***

Pour respecter les exigences du genre, nous utilisons trois régressions multinomiales. Le premier modèle porte sur l'ensemble de la population et permet de vérifier dans quelle mesure les différences sexuelles observées dans l'analyse exploratoire persistent, les deux autres modèles portent sur les hommes et les femmes. Pour pouvoir comparer les résultats de ces trois modèles, nous avons fixé une modalité de référence pour tous, il s'agit de la décision individuelle. Ainsi, nous analysons les risques de migrer sur une décision du conjoint ou des parents plutôt que sur une décision individuelle. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.

Dans le modèle 1, on s'aperçoit que le sexe est significatif seulement quand on compare la décision du conjoint à celle prise individuellement. Même en contrôlant son effet par les autres caractéristiques, les femmes ont en effet environ 40 fois plus de chances que les hommes de migrer sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle. Ce résultat soulève la question générale des rapports de genre, mais plus spécifiquement la place de la femme ou son pouvoir de décision dans son ménage. Conformément aux rôles sexuels assignés aux hommes et aux femmes à travers le processus de socialisation, l'homme est le principal agent de décision du couple, et la femme suit son conjoint. Par contre, les hommes et les femmes ont les mêmes chances de subir la décision des parents. Autrement dit, les parents peuvent décider sans distinction de sexe d'envoyer un de leurs enfants en migration. Avec le relèvement du niveau d'instruction des femmes, ainsi que la prise de conscience sur leurs capacités à travailler à la suite de la montée du féminisme depuis les années 80, les femmes ont aujourd'hui prennent progressivement une place importante sur le marché du travail. Par conséquent, les parents peuvent s'attendre à autant sinon plus de retours de biens et d'argent en envoyant une fille ou un garçon en migration.

**Tableau 3 : Résultats de la régression logistique multinomiale sur la décision de migrer (odd ratios)**

Variables	Modèle 1 Ensemble R <sup>2</sup> = 0.4870	Modèle 2 Hommes R <sup>2</sup> = 0.3726	Modèle 3 Femmes R <sup>2</sup> = 0.3895
<i>Décision du conjoint Sexe</i>			
Homme	Réf		
Femme	40.10***		
<i>Financement de la migration</i>			
Oui	33.14 ***	56.32 ***	31.48 ***
Non	Réf	Réf	Réf
<i>Activité avant le départ</i>			
Oui	1.49**	.36	1.79 ***
Non	Réf	Réf	Réf
<i>Age au départ</i>			
Moins de 20 ans	4.41 ***	2.98	6.91 ***
20-39 ans	4.93 ***	1.17	5.78 ***
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf
<i>Situation matrimoniale</i>			
Célibataire	Réf	Réf	Réf
Mari et autre	47.46 ***	173.92 ***	39.99 ***
<i>Mil de résid antérieur</i>			
Abidjan	1.77 **	93.11	1.55
Autre ville	1.98 ***	26.32	1.63
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	2.57 ***	18.83	2.80 **
<i>Motif principal</i>			
Travail	.42 ***	.008	.62
Famille	Réf	Réf.	Réf
Autre	.94	1.05	.87
<i>Religion</i>			
Musulman	.76	5.31	.54 *
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	1.11	1.24	1.13
<i>Ethnie</i>			
Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	1.10	4.74	1.26
Mandé	3.65 ***	.70	5.60 ***
Voltaïque	7.21 ***	.93	8.74 ***
Autre	1.89	6.14	2.58 *

*African Population Studies Vol.20 n°1/Etude de la population africaine vol. 20 n° 1*

***Décision des parents Sexe***

Homme	Réf		
Femme	1.05		

***Financement de la migration***

Oui	10.98 ***	14.36 ***	10.09 ***
Non	Réf	Réf	Réf

***Activité avant le départ***

Oui	1.06	.95	1.15
Non	Réf	Réf	Réf

***Age au départ***

Moins de 20 ans	4.03 ***	2.37 **	9.99 ***
20-39 ans	1.90 ***	1.51	3.32 ***
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf

***Situation matrimoniale***

Célibataire	Réf	Réf	Réf
Marié et autre	.69 **	.89	.60 *

***Mil de résid antérieur***

Abidjan	1.46	1.35	1.33
Autre ville	1.12	.99	1.00
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	1.02	.99	.97

***Motif principal***

Travail	.78	.64 **	.79
Famille	Réf	Réf	Réf
Autre	.35 ***	.20 **	.70

***Religion***

Musulman	1.12	1.43	.77
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	1.12	.92	1.13

***Ethnie***

Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	.87	.68	.91
Mandé	1.30	1.32	2.45 **
Voltaïque	1.83 ***	.76	1.83
Autre	1.11	.55	1.71

---

NB : \*\*\* : Significatif à 1% ; \*\* : Significatif à 5% ; \* : Significatif à 10% ;  
Ns : non significatif



Dans le modèle femmes, il ressort que le mode de financement de la migration, l'exercice d'une activité avant la migration, l'âge de départ en migration, le statut matrimonial et la résidence antérieure sont les principales variables significatives. On peut voir tout d'abord que la décision du conjoint est bien évidemment importante chez les femmes mariées, elles ont en effet environ 40 fois plus de chances que les célibataires de migrer sur une décision du conjoint plutôt que sur une décision individuelle. Par ailleurs, comme on s'y attendait, les parents perdent toute influence sur la décision de leurs filles de migrer après le mariage. Les femmes mariées ont 40% moins de chances que les célibataires de migrer sur décision des parents que sur une décision individuelle. Le niveau très significatif du mode de financement de la migration en rapport avec la décision des parents peut d'ailleurs être considéré comme une manifestation de cette stratégie familiale. En effet, pour les femmes dont la migration a été financée par une autre personne, les chances de subir la décision des parents est évaluée à 10 fois plus que celles qui ont financé elles mêmes leur migration de migrer sur une décision des parents que d'une décision individuelle. De même, on note que quand les femmes font financer leur migration, elles augmentent leurs chances de migrer sur une décision du conjoint. Ainsi, celles qui ont fait financer leur migration ont 31 fois plus de chances que celles qui ne l'ont pas fait de migrer sur une décision du conjoint plutôt que sur une décision individuelle. Cette décision du conjoint demeure prééminente chez les femmes même quand elles avaient une activité rémunérée avant la migration. Celles-ci ont en effet 2 fois plus de chances que celles qui n'en avaient pas de migrer sur une décision du conjoint que sur une décision individuelle. En fin de compte, l'autonomie financière ou l'expérience professionnelle sont des caractéristiques très peu pertinentes dans la décision d'une femme de migrer, il s'agit plutôt pour elle, de respecter les exigences de la vie de couple prescrites par les rapports de genre.

Pour ce qui concerne l'âge de départ en migration, on constate que pour les femmes qui partent en migration avant 20 ans ou entre 20 et 39 ans, les chances de migrer sur une décision du conjoint sont très grandes par rapport à celles qui ont migré après 40 ans. Les femmes qui ont migré dans ces deux groupes d'âges ont respectivement 7 et 6 fois plus de chances que les plus âgées (celles qui ont migrés après 40 ans) de migrer sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle. On peut comprendre qu'à partir de 40 ans les femmes qui migrent, en majorité ne sont plus en union, mais aussi à cet âge, il arrive qu'elles accèdent à un statut social dans la famille qui leur donne une certaine autonomie de décision et de mouvement. Nous observons par ailleurs la même tendance au niveau de la décision des parents, l'implication des parents dans la décision des filles décroît avec l'âge. On passe ainsi de 10 fois plus de chances pour celles qui migrent avant 20 ans à 3 fois plus de chances pour celles qui ont migré entre 20 et 39 ans. Enfin, on note une plus forte implication du conjoint dans la décision des femmes immigrantes que les migrantes internes. On estime qu'elles ont

environ 3 fois plus de chances que les femmes migrantes internes d'origine rurale de migrer sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle.

Chez les hommes, seuls les parents ont une influence effective sur leur décision de migrer, et le mode de financement de la migration, l'âge de départ et le motif principal de la migration sont les caractéristiques significatives (tableau 3). D'abord, les hommes qui ont déclaré avoir fait financer leur migration ont 14 fois plus de chances que ceux qui ont financé eux mêmes leur départ de subir la décision des parents que de migrer sur une décision personnelle. Ainsi, la capacité financière est un point essentiel de l'autonomie migratoire, la famille utilise ce moyen pour contrôler la mobilité de ses enfants. Ensuite au niveau de l'âge de départ en migration, il ressort que l'influence des parents est significative seulement chez ceux qui migrent très jeunes c'est-à-dire avant 20 ans. Ainsi, par rapport aux hommes qui partent en migration à partir de 40 ans, ceux qui ont migré avant leur 20 ans ont 2 fois plus de chances de partir sur une décision des parents plutôt que sur une décision individuelle. Enfin on note que les hommes qui migrent pour des motifs économiques prennent leur décision indépendamment de la famille. Ainsi, les hommes qui ont migré principalement pour chercher du travail ont en effet 47% moins de chances que ceux qui ont migré pour des motifs directement liés à la famille de migrer sur une décision des parents que d'une décision individuelle.

En définitive, on peut dire que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes chances de décider de leur migration, chaque groupe doit se conformer aux rôles sexuels qui définissent à terme le niveau et le pouvoir de décision.

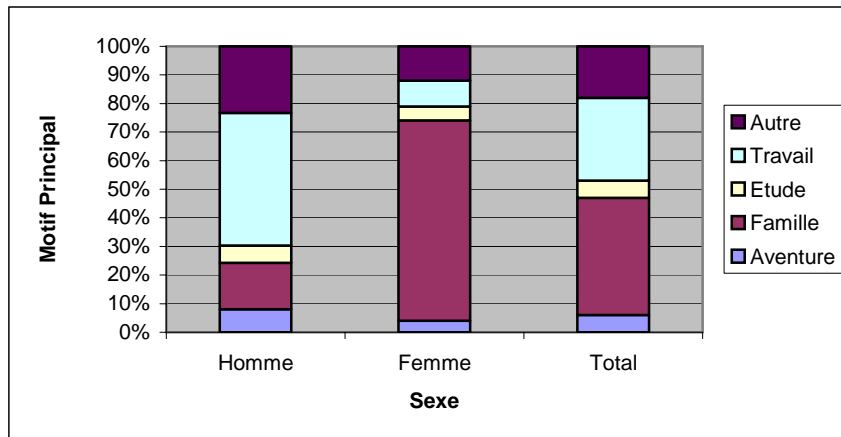
### ***Le motif principal de la migration, entre rôle économique et familial***

Le graphique 2 ci-après présente la répartition des principaux motifs de migration selon le sexe, il montre clairement que les hommes effectuent principalement des migrations économiques c'est-à-dire la recherche d'un travail (46%), pendant que les femmes sont plus concernées par les migrations familiales (70%). Nous entendons par migration familiale les motifs liés à la vie de couple (mariage, divorce et autres événements familiaux), le fait de suivre un membre de sa famille. Gordon et al (1981) utilisent le concept « affiliation » pour désigner ce type de migration car selon eux, elle a un lien direct avec les valeurs et les contraintes sociales<sup>7</sup>. Les traditions matrimoniales (exogamie) et les exigences de résidence (virilocales), font des femmes les principales concernées par ce motif. Ainsi, le motif principal de la migration est avant tout un

---

<sup>7</sup> Les auteurs citent le fait de vivre avec la famille, de se reconnaître comme un élément du groupe familial, et aussi de demeurer avec son conjoint comme des valeurs susceptibles d'engendrer des migrations sociales.

indicateur des rôles sociaux des hommes et des femmes, conformément à son rôle de chef de famille, l'homme migre pour chercher du travail et la femme suit pour assurer son rôle d'épouse ou de soutien à la famille. C'est dans ce contexte que Lim (1993) parle de tolérance sociale, c'est à dire, la femme peut migrer, tout en respectant ses responsabilités de femme.



Graphique 2 : Motif principal de la migration selon le sexe

Déjà avec ce premier résultat, nous pouvons voir que l'autonomie des femmes dans la migration n'est pas encore effective. En faisant une analyse par sexe, d'abord pour la migration économique, on s'aperçoit que les mêmes caractéristiques n'ont généralement pas le même sens pour les hommes et les femmes (tableau 5). Ainsi, au niveau du statut matrimonial, on constate que les hommes mariés migrent plus souvent pour chercher du travail par rapport aux femmes du même statut. Ainsi, 51% des hommes mariés ont migré pour chercher du travail contre 7% chez les femmes mariées. Au niveau de l'âge de départ en migration, les plus fortes proportions d'hommes et de femmes qui migrent pour chercher du travail se situent entre 20 et 39 ans. Le niveau d'instruction semble pour sa part jouer très peu dans la recherche d'un travail particulièrement chez les hommes. En effet, plus de la moitié des migrants qui n'ont aucun niveau d'instruction ont déclaré avoir migré pour chercher du travail (52%). Chez les femmes par contre, c'est principalement celles qui ont au moins un niveau secondaire qui font une migration économique (13%). Par ailleurs, il apparaît que même quand les hommes ont une activité, ils migrent encore pour chercher du travail (52%) certainement dans l'espoir d'améliorer leur situation. Chez les femmes par contre, seulement 11% de celles qui avaient une activité avant la migration ont migré pour chercher un autre travail. Par rapport au milieu d'origine, on note que les hommes du milieu rural effectuent

plus souvent une migration économique que ceux des autres milieux (63%). Pendant que chez les femmes, c'est plutôt parmi celles qui résidaient en ville qu'on compte le plus de migrantes économiques (15%). Notons enfin que l'immigration est économique est surtout masculine, 42% des immigrants ont évoqué la recherche d'un emploi contre 4% de femmes immigrantes.

**Tableau 4 : Motif principal des femmes migrantes EIMU 1993**

Variables	Motif principal de la migration					Total
	Aventure	Famille	Etudes	Travail	Autres	
<b>Age de départ</b>						
- avant 20 ans	3	69	12	8	8	271
- 20-39 ans	4	69	2	10	14	536
- 40 ans et plus	4	75	---	6	15	111
<b>Statut matrimonial</b>						
Célibataire	7	48	20	14	11	215
Marié	2	79	---	7	12	594
Autre	4	67	1	10	18	109
<b>Milieu d'origine</b>						
-Abidjan	4	70	6	7	13	220
- Autre ville	4	64	11	15	6	271
- Rural	1	76	2	7	14	227
- Autres pays	5	72	---	4	18	200
<b>Instruction</b>						
- Non scolarisé	3	75	---	7	14	530
- Primaire	4	74	2	12	8	193
- Secondaire et +	4	52	20	13	11	195
<b>Activité avant le départ</b>						
- Oui	5	67	1	11	16	521
- Non	3	72	8	7	10	393
<b>Financement de la migration</b>						
- Oui	2	74	5	8	11	209
- Non	10	57	3	13	16	709

**Tableau 5 : Motif principal des hommes migrants EIMU 1993**

Variables	Motif principal de la migration					Total
	Aventure	Famille	Etudes	Travail	Autres	
<b>Age de départ</b>						
- avant 20 ans	9	29	25	30	7	214
- 20-39 ans	10	12	4	56	18	696
- 40 ans et plus	6	16	---	39	39	409
<b>Statut matrimonial</b>						
Célibataire	9	22	16	39	14	458
Marié	6	13	1	51	28	763
Autre	26	5	2	46	21	97
<b>Milieu d'origine</b>						
-Abidjan	7	18	7	37	31	278
- Autre ville	6	18	11	47	18	403
- Rural	10	13	4	63	11	269
- Autres pays	12	14	2	42	30	368
<b>Instruction</b>						
- Non scolarisé	10	16	1	52	21	720
- Primaire	11	20	6	39	24	217
- Secondaire et +	4	13	16	40	26	381
<b>Activité avant le départ</b>						
- Oui	7	14	2	52	25	963
- Non	13	20	18	31	17	353
<b>Financement de la migration</b>						
- Oui	9	24	17	36	14	402
- Non	8	12	1	51	27	916

Pour la migration familiale, les résultats des tableaux 4 et 5 ci-dessus, montrent qu'elle est importante à tous les niveaux du cycle de vie des femmes. Quel que soit l'âge de départ, les femmes présentent de fortes proportions de migration familiale pendant que chez les hommes elle baisse avec l'âge de départ et le niveau le plus élevé concerne ceux qui migrent avant 20 ans (29%). De même, avant leur entrée en union, 48% des jeunes filles célibataires participent à ces migrations familiales, et ces motifs familiaux deviennent particulièrement importants quand elles se déclarent mariées (79%) et persistent quand elle divorcent ou deviennent veuves (67%). Chez les hommes par contre, les motifs familiaux sont importants seulement quand ils sont célibataires (22%). Par ailleurs, le motif familial demeure important chez les femmes même quand elles sont instruites. Plus de la moitié (52%) de celles qui ont un niveau secondaire et plus ont migré pour ces motifs, contre seulement 13% chez les hommes du même niveau. Il ressort aussi que l'exercice d'une activité avant la migration ne parvient pas non plus à infléchir l'importance de la migration familiale chez les femmes. Exactement 67% de ces femmes ont migré pour des motifs non

économiques contre 14% chez les hommes. De plus la majorité (74%) de celles qui ont fait financer leur migration ont migré dans un cadre familial tout comme les hommes de la même catégorie (24%). En outre, les femmes d'origine rurale (76%) migrent plus souvent pour des motifs non économiques que celles qui vivent en ville pendant que ce motif est plus fréquent chez les hommes qui ont migré à partir du milieu urbain (18%). Comme on s'y attendait, les femmes immigrantes sont essentiellement des migrantes familiales (72%) contre seulement 14% d'immigrants. La migration pour les études, de son côté, touche les hommes (6%) et les femmes (5%) presque dans les mêmes proportions. Ce motif est particulièrement remarquable aussi bien chez les hommes que chez les femmes qui migrent avant 20 ans, célibataires et ayant un niveau secondaire et qui migrent à partir du milieu urbain.

### ***Les facteurs du motif principal de la migration***

L'analyse explicative porte sur une variable dichotomique, il s'agit de rechercher les facteurs explicatifs de la migration économique par rapport à la migration familiale. Les résultats du modèle 1 (tableau 6) démontrent d'importantes différences, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes chances d'effectuer une migration économique. Les hommes ont 11 fois plus de chance que les femmes d'effectuer une migration économique plutôt qu'une migration familiale. Ce résultat confirme que la migration n'est pas un fait individuel surtout pour la femme, elle répond à des exigences sociales, pendant que pour les hommes, migrer pour chercher du travail fait partie intégrante de ses responsabilités envers la famille.

**Tableau 6 : Résultats de la régression logistique sur le motif principal de la migration (odds ratios)**

Variables	Modèle 1 Ensemble R2= 0,3822	Modèle 2 Hommes R2= 0,1516	Modèle 3 Femmes R2= 0,1717
<b>Sexe</b>			
Homme	11,04 ***		
Femme	Réf		
<b>Financement de la migration</b>			
Oui	0,65 **		
Non	Réf	0,81 Réf	0,62 * Réf
<b>Activité avant le départ</b>			
Oui	1,48 ***	0,99	1,87 ***
Non	Réf	Réf	Réf
<b>Age au départ</b>			
Moins de 20 ans	1,72 **	1,26	1,79
20-39 ans	2,60 ***	4,04 ***	2,01 *
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf
<b>Situation matrimoniale</b>			
Célibataire	Réf	Réf	Réf
Marié	0,99	2,18 ***	0,41 ***
<b>Mil de résid antérieur</b>			
Abidjan	0,64 **	0,28 ***	1,08
Autre ville	1,25	0,50 ***	2,38 ***
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	0,44	0,53 **	1,21
<b>Décision de migrer</b>			
Personnelle	Réf	Réf	Réf
Conjoint	0,24 ***	0,26 **	0,41 ***
Parents	0,42 ***	0,36 ***	0,62
Empl/ Ami	1,68 *	1,31	2,55 *
<b>Religion</b>			
Musulman	0,57 ***	0,85	0,49 **
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	0,53 ***	0,65	0,54 **
<b>Ethnie</b>			
Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	0,84	0,70	0,84
Mandé	0,90	0,77	0,96
Voltaïque	1,13	1,49	0,65
Autres	1,74 **	1,38	2,14 *

NB : \*\*\* : Significatif à 1% ; \*\* : Significatif à 5% ; \* : Significatif à 10%

Chez les femmes, on constate que toutes les variables du modèle ont une influence significative sur le motif principal de la migration. On peut néanmoins les classer en deux groupes, d'un côté les variables qui favorisent la migration économique et de l'autre celles qui diminuent cette chance. Les femmes qui ont plus de chances de faire une migration économique plutôt qu'une migration familiale, sont jeunes au moment de leur départ, avaient une activité avant la migration, ont migré sur une décision de leur employeur enfin ont migré à partir d'une ville. Par rapport à celles qui ont migré après 40 ans, les femmes âgées entre 20 et 39 ans au moment de leur migration ont 2 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail. De même, celles qui avaient une activité rémunérée avant le départ en migration ont elles aussi 2 fois plus de chances que les femmes qui n'avaient pas d'activité de faire une migration économique. Comme nous l'évoquions dans la section sur le mode de prise de la décision de migrer, la décision d'un employeur est à mettre en rapport avec les mutations professionnelles ou la recherche d'un emploi dans le cadre des réseaux sociaux. Ainsi, les femmes qui ont migré sur cette décision ont de très fortes chances de migrer pour un travail, leurs chances sont évaluées à 2 fois plus que celles qui ont migré sur une décision personnelle. Par ailleurs, les femmes qui ont migré à partir des villes ont 2 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail que celles qui ont migré à partir du milieu rural.

Par contre, les femmes mariées, celles dont le conjoint a décidé de la migration, de même que celles qui ont fait financer leur migration et enfin les musulmanes et animistes ont très peu de chances de faire une migration économique. Les femmes mariées ont 59% de chances de moins que les célibataires de migrer pour chercher du travail. Cela se confirme aussi avec le mode de prise de décision, car quand c'est le conjoint qui décide de la migration, elles ont aussi 59% de chances de moins de faire une migration économique. Toujours dans le même ordre d'idée, on constate que les femmes qui ne disposent pas d'une autonomie financière pour assurer elles même les dépenses de leur migration ont plus de chances de migrer dans le cadre de la famille. Elles ont en effet 49% moins de chances que celles qui ont financé elles mêmes leur départ de migrer pour chercher du travail. Enfin, on note que par rapport aux chrétiennes, les femmes de religion musulmane et animiste ont de moindres chances d'effectuer une migration économique. On évalue respectivement à 51% et 47% de chances de moins pour ces femmes de migrer pour chercher du travail par rapport aux chrétiennes.

Chez les hommes, l'âge de départ en migration, le statut matrimonial, le milieu d'origine et le mode de décision sont les variables significatives. Tout comme chez les femmes, c'est aux âges actifs que les chances de faire une migration économique sont importantes. Ainsi, par rapport aux hommes qui ont migré après 40 ans, ceux qui ont migré entre 20 et 39 ans ont 4 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail. Les mariés ont 2 fois plus de chances que les



célibataires de migrer pour chercher du travail. Ce qui n'est pas le cas chez les femmes pour qui de telles chances s'amenuisent quand elles sont mariées. Par ailleurs, il apparaît que les hommes qui font une migration économique sont principalement originaires du milieu rural. On constate que ceux qui ont migré à partir d'Abidjan, des autres villes du pays et de l'extérieur du pays ont tous de très faibles chances par rapport aux ruraux de migrer pour chercher du travail.

## **Discussion des résultats et conclusion**

Comme annoncé dans nos hypothèses, les analyses effectuées dans cette recherche confirment que le mode de prise de la décision et le motif principal de la migration sont fondamentalement imprégnés par les rapports de genre. Contrairement au dynamisme migratoire des femmes de plus en plus annoncé dans la littérature, celles-ci migrent encore essentiellement pour assurer leur place auprès d'un époux et d'un membre de la famille.

Plus spécifiquement au niveau de la décision, les résultats laissent voir que la famille (les parents et les conjoint) décide de la migration de la femme en conformité avec ses responsabilités assignées. Pour la femme, la migration est d'abord une question de rôles, migrer sur une décision individuelle est un comportement contraire aux attentes de la société et donc considéré comme un acte non conforme. En contrôlant ainsi la mobilité des femmes, la famille assure un rôle de principale unité sociale dans laquelle se transmettent et se définissent les normes et les rôles pour les hommes et les femmes, et aussi d'unité économique (Ocholla-Ayayo, 1997). Elle assure de cette façon la continuité de la culture du groupe social (incite par exemple les hommes à revenir se marier dans leur groupe culturel d'origine) et perpétue par la même occasion les rapports de genre inégalitaires (Tenda et Booth, 1988 ; Sawadogo, 1990 ; Gardner et Riley, 1993). Ce contrôle familial sur la décision des femmes reste omniprésente pendant presque tout le cycle de vie de la femme en passant de l'influence des parents quand elle sont jeunes à celle du conjoint quand elles vont en union. On peut aussi revenir sur le rôle de l'autonomie financière et du niveau d'instruction dans le pouvoir des femmes à décider de leur migration. Ce travail montre en effet que même quand elles ont une activité qui rapporte de l'argent, et avec un niveau d'instruction élevé, le conjoint demeure le principal agent de décision quand elles migrent. On peut dire que, pour ces femmes, leur principal souci est d'assurer leur rôle de femme, peu importe leurs capacités et leurs qualifications individuelles.

Cette étude révèle par ailleurs que les hommes qui admettent que le conjoint a décidé de leur départ sont très rares. La femme n'a en aucun moment l'opportunité d'intervenir dans la décision de son conjoint. En dehors de leur décision personnelle, seule l'influence des parents est reconnue chez les hommes. Cette décision est présente quand ils sont jeunes ou quand ils n'ont pas

une autonomie financière suffisante pour financer leur migration. Dans ce cas, la famille élabore sa stratégie de survie dans laquelle elle finance le départ des enfants afin qu'ils leur viennent en aide pendant les moments difficiles. Ce propos, il faut souligner que les parents ne font aucune différence entre les enfants de sexe masculin ou féminin. En fin de compte, les filles ont autant de chances que les hommes de subir la décision des parents, et doivent en plus se soumettre à celle d'un conjoint.

Pour ce qui concerne le motif principal, la situation n'est pas différente, les femmes migrent essentiellement dans le cadre familial, leur motif principal est presque toujours en relation avec cette structure. Dans l'ensemble, les femmes ont très peu de chances par rapport aux hommes de migrer pour chercher du travail. De même que la décision, les normes et valeurs sociales médiatisées par la famille ne valorisent pas la migration de la femme en dehors du cadre familial, une migration de la femme indépendamment de la famille reste stigmatisée par les stéréotypes, et le poids des traditions. Bâ (1999) arrive aux mêmes résultats pour le Sénégal, elle avance que la migration des femmes seules pour chercher du travail est exclue des normes structurelles de la société d'origine laquelle considère que toute migration des personnes de sexe féminin doit s'inscrire dans le cadre du regroupement familial. Par conséquent, quand elles sont mariées, les femmes n'ont presque plus de chances d'effectuer une migration économique. Même quand elles sont encore célibataires, l'importance de l'exogamie et la virilocalité font que les femmes ont de très fortes chances de migrer au moins une fois dans leur vie dans le cadre de cette vie de couple (Diallo et Findley, 1993 ; Dubar, 1991 Podlenski 1975, cité par Diaz-Briquet et al. 1977). Cette recherche montre que ces pratiques traditionnelles sont très présentes surtout en milieu rural, car les femmes qui vivent en milieu urbain présentent nettement moins de risques de suivre un conjoint ou de migrer avec un autre membre de leur famille. Au regard de la différence des niveaux de vie et des pouvoirs économiques entre la ville et la campagne, on peut penser que les femmes de la ville migrent moins en association parce qu'elles sont financièrement autonomes. Cela se vérifie, car les femmes qui ont migré dans le cadre de la famille n'avaient pas d'activité avant la migration et ont aussi fait financer leur migration.

En somme, cette recherche montre bien que si on peut parler de dynamisme de la migration féminine, l'autonomie vis à vis de leurs conjoints et de la famille est à relativiser. Même avec un capital humain élevé et une expérience professionnelle, les femmes ne peuvent prétendre prendre personnellement la décision de migrer, elles se situent essentiellement dans leurs rôles familiaux et sociaux. Ainsi, l'autonomie des femmes vis-à-vis de la famille et du conjoint passerait par conséquent par une renégociation des rapports de sexe dans le couple et dans la famille.

## Bibliographie

- Adepoju, A. 1983. Patterns of Migration by Sex, in *Female and male in West Africa*, London.
- Adepoju A. 1995. Migration in Africa: an Overview, in *The Migration Experience in Africa* Nordiska Afrikainstitute, pp 87-108.
- Adepoju, A. 2002. Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievement, Constraints, and Prospects for Intraregional migration, in *International Migration Vol. 40 (2)*, pp3-26.
- Antoine, P. 1999. *Rapport de mission*, Abidjan, Institut National de la Statistique, 12p.
- Antoine P. et Sow O. 2000. Rapports de genre et dynamiques migratoires: le cas de l'Afrique de l'Ouest, in *Rapports de genre et questions de population II. Genre, population et développement*, Dossier et Recherche, INED, Paris, pp 143-159
- Ba. C. O. 1999. Les sénégalaises en Afrique centrale : de la migration d'accompagnement à l'émergence des groupes de femmes autonomes, in *colloque international sur Etre étranger et migrant en Afrique au Xxe siècle : mode d'insertion et enjeux identitaires*, Laboratoire SEDET Paris.
- Beauvoir S. 1949. *Le deuxième sexe*, Gallimard, 510p.
- Bilsborrow, R. E. 1993. Internal Female Migration an Development: an Overview, In « *Internal Migration of Women In Developing Countries* », UN, 1993, New York, pp 1-15.
- Bocquier, P. et Traoré, S. 2000. *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*, l'Harmattan, Villes et Entreprises, Paris, 148p.
- Chant, S. 1992. (ed) Towards a Framwork for the Analysis of Gender-Selective Migration, In *Gender and Migration in Developing Countries*, Belhaven press London, New York pp 196-206.
- Chant, S. and Radcliff, S. A. 1992. Migration and Development: the Importance of Gender, in *Gender and Migration In Developing Countries*, Belhaven press London, New York, pp1-29.
- Comoé, F. E. 1997. *Genre et migration: le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de DESSD, IFORD. 156p.
- Cordell, D.; Gregory, W. J.; Piché V. 1996. Migration in west Africa, past and present, in *Hoe and wage, a social history of a circular migration system in west africa*, 384p.
- De Jong G. 2000. Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-making, in *Population Studies 54 (2000) pp 307-319*.
- De Jong G. et Fawcet J. T. 1981. Motivations for Migration : An Assessment and a Value-Expectancy Research Model, Gordon F. De Jong and Gardner R. W. (Eds) « *Migration Decision Making : Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries* », Pergamon press, New york, pp13-58
- Diallo, A and Findley, S. 1993. Social Appearances and Economic Realities of Female Migration in Rural Mali, In *Internal Migration of Women in Developing Countries*, UN, 1993, New York.
- Diaz-Briquet, S. and Aprodicio, L. 1977. *Social change and internal migration : a review of research findings from Africa, Asia, and Latin America*, IDRC, 128p.
- Dubar C. 1991. *La socialisation : construction des identités sociales et professionnels*, Armand Collin, Paris
- Etienne, M. 1987. Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les baoulé (Côte d'Ivoire), in *Anthropologie et Sociétés*, enjeux et contraintes discours et pratiques des femmes, pp71-93.
- Findley, S. E. 1989. Les migrations féminines dans les villes africaines: leurs motivations et expériences in *Séminaire sur l'insertion urbaine des migrants en Afrique*, ORSTOM, Paris.

*African Population Studies Vol.20 n°1/Etude de la population africaine vol. 20 n° 1*

- Findley, S. 1991. *Women Who Go and Women Who Stay: Reflections of Family Migration Process in Changing World*, OIT, 97 p.
- Findley, S. 1997. Migration and Family Interactions in Africa, in Adepoju, A. (Ed), *Family, Population and Development in Africa*, Zed Book, London and New Jersey. Pp 109-138.
- Gardner, W. and Rilley, N. 1993. Migration Decisions: The Role Gender, in « *Internal Migration of Women in Developing Countries* », UN, 1993, New York.
- Gugler J. and Gudrun L. 1995. Gender and Migration in Africa, South of the Sahara, In *the Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitute, pp 257-268
- Halfacree K & Boyle P. 1999. Gender and Migration in Developed Countries, in *Migration and Gender in Developed Countries*, Rutledge, London and New York, pp 1-29.
- Hondagneu-Sotelo, P. et Cranford, S. 1999. Gender and Migration, J.S. Chafetz (ed), *Handbook of the Sociology of Gender*, New York, Kluma, Academic/Plenum publishers pp 105-127.
- Houston, M. F., Kramer R. G., Barrett, J.M. 1984. Female Predominance of Immigration to the United State since 1930: A First Look. In *International Migration Review*, 18:908-63.
- Hugo, Graeme J. 1993. Migrants Women in Developing Countries, in « *Internal Migration of Women in Developing Countries* », UN, 1993, New York.
- Hugo Graeme. 2000. Migration and Women Empowerment, in arriet B. Presser and Gita Sen (ed) *Women Empowerment and Demographic Process: Moving Beyond Cairo*, Oxford University Press, pp287-317.
- Kanaiaupuni Shawn Malia. 2000. *Reframing the migration question: An analysis of men, women, and gender in Mexico*, Social Forces, June 2000, The University of North Carolina Press, pp1311-1347.
- Lim, L. L. 1988. Effets of Women's Position on Migration, In "Conference on Women's Position and Demographic Change Cours of Development", Oslo, pp 263-284.
- Lim, L. L. 1993. The Structura Determinants of Female Migration, In « *Internal Migration of Women in Developping Countrie* », UN, 1993, New York.
- Mackie M. 1987. *Constructing Women and Men: Gender Socialization*, Holt, Rinehart and Winston of Camad, Toronto, 314p
- Morokvasik, M. 1984. Birds of Passage are also Women, In *International Migration Review, Special Issue Women in Migration, Vol. XVIII*, winter 1984, pp 886-907.
- Olurode, L. 1995. Women in Rural-Urban Migration in Town of Iwo in Nigeria, in Baker, J.; Akin Aina, T. (Eds) *The Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, pp 289-302.
- Oppong, C. 1997. African Family System and Socio-Economic Crisis, in Adepoju, A. (Ed), *Family, Population and Development in Africa*, Zed Book, London and New Jersey.
- Ouedraogo M. M. 1990. « Effets de la migration sur la condition sociale des femmes au Burkina Faso » in *séminaire sur les interactions entre la condition de la femme et les phénomènes démographiques en Afrique Francophone au Sud du Sahara*, Lomé pp
- Pedraza, S. 1991. Women and Migration: The Social Consequences of Gender; in *Annual Review of Sociology*, Vol. 17 Palo Alto California pp 303-325.
- Pittin, R. 1984. Migration of Women in Nigeria: The Hausa Case, In *International Migration Review, Special Issue: Women In Migration, Vol. 18 Winter 1984* pp 1293-1314.
- Sawadogo, R. C. 1990. La prise de décision dans les migrations rurales: étude du statut du décideur dans les actes principaux du fait migratoire; in *vol 3 du séminaire sur le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique: problèmes et politique pour les années 90*, ;24-28 février 1990 Nairobi; Kenya, UEPA PP 79-97.

*Elise Fiédin COMOÉ : Femmes et migration en Côte d'Ivoire*

- Sudarkassa, N. et al. 1977. Women and Migration in Contemporary West Africa, in *Women and National Development: The Complexities of Change*, Wellesley Editorial Committee, University of Chicago Press. Chicago.
- Tienda, M. and Booth, K. 1988. Migration, Gender and Social Change: A Review and Reformulation, In "*Conference on Women's Position and Demographic Change the Course of Development*, IUSSP, Oslo.
- Thadani V. N. and Todaro, M. P. 1984. Female Migration: A Conceptual Framwork, in Fawcett, J.T.; Khoo, S.E.; Smith, P.C. (Eds) *Women in the Cities of Asia: Migration and Urban Adaptation*, A Wstview Raplica Edition, pp 36-59.
- Veron, J. 1997. *Le monde des femmes : Inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, éditions du Seuil, Paris.
- Wright, C. 2000. Gender awarness in migration therory : synthesizing actor and structure in south africa, in Willis, K et Yeoh, B. (Ed) *Gender and migration*. An Elgar reference collection, Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA ; pp 3-23.
- Zulma, R. 1988. Les femmes dans la migration interne et internationale : le cas de l'Amérique Latine, in *Bulletin démographique des Nations Unies*, N°27 pp 95-107.